

Journée internationale des femmes



Sommaire

P. 2	I. Les droits des femmes en quelques dates
P. 3	II. Le 8 mars au Quai d'Orsay
P.6	III. Focus : l'action de la France pour les droits des femmes et l'égalité
P.8	IV. Liens utiles

I. Les droits des femmes en quelques dates

- **1747** : Sous la Convention, mise en place du mariage civil et autorisation du divorce par consentement mutuel.
- **1836** : L'ordonnance du 23 juin organise l'enseignement primaire pour les filles.
- **1861** : L'institutrice Julie Daubié est la première femme autorisée à se présenter au baccalauréat, qu'elle obtient en l'ayant préparé seule.
- **1900** : ouverture du barreau aux femmes : Jeanne Chauvin devient la première avocate.
- **1908** : Madeleine Brès, première femme à exercer la médecine
- **1918** : Rosika Schwimmer est nommée représentante de la Hongrie en Suisse, devenant ainsi la première ambassadrice en Europe.
- **1924** : En France, Suzanne Borel est la première femme à réussir le concours des Affaires étrangères. Elle se verra interdire les postes extérieurs.
- **1936** : Le gouvernement Léon Blum compte 3 femmes sous-secrétaires d'État.
- **1944** : Par ordonnance du 21 avril, signée du général de Gaulle, «les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes».
- **1946** :
 - Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est inscrit dans le préambule de la Constitution.
 - Au Royaume-Uni, Monica Milne devient la première femme diplomate (les femmes travaillant au « Foreign and Commonwealth Office » exerçant jusqu'alors leurs fonctions à titre temporaire).
- **1947** : Dans le gouvernement de Robert Schuman, Germaine Poinso-Chapuis est la première femme nommée ministre.
- **1949** : Aux Etats-Unis, Helen Eugénie Moore Anderson devient la première ambassadrice américaine, en poste au Danemark.
- **1965** : Modification du régime légal du mariage sans contrat : les femmes peuvent gérer leurs biens et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.
- **1972** :
 - En France, Marcelle Campana devient la première ambassadrice française, en poste à Panama
 - L'École polytechnique devient mixte : huit femmes sont reçues dont une sera major de promotion.
 - La loi relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes entre en vigueur.
- **1980** : Marguerite Yourcenar, première femme à l'Académie française
- **1983** : La loi Roudy établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- **2000** : La loi relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives met en œuvre le principe de parité politique acquis en 1999.
- **2002** : Un décret prescrit de respecter une proportion minimale d'un tiers de personnes de chaque sexe dans la fonction publique de l'Etat, des membres des jurys et des comités de sélection de ses représentants au sein des organismes consultatifs.
- **2008** :
 - Modification de l'article 1er de la Constitution : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».
 - Transposition complète des textes européens en matière d'égalité de traitement.

II. Le 8 mars au Quai d'Orsay

Plusieurs événements ont été organisés par le ministère des Affaires étrangères et européennes en faveur de la défense des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes :

1- « Printemps arabe : printemps des femmes ? »

Un colloque à l'Institut du Monde Arabe le 7 mars 2012 intitulé « Printemps arabe : Printemps des femmes ? » a réuni de nombreuses personnalités du monde arabe, dont la ministre tunisienne de la Femme et de la Famille et la ministre des Droits de l'Homme du Yémen.

Cette conférence a été inaugurée par Mme Roselyne Bachelot, et s'est organisée autour de **quatre tables-rondes** :

• La place des femmes en politique et dans les processus électoraux

Dans les pays arabes en transition, les femmes sont allées massivement voter lors des dernières élections, pourtant, elles ont été faiblement élues.

La capacité des femmes à s'imposer comme leaders politiques dépend avant tout de conditions objectives. Les obstacles à lever se situent à plusieurs niveaux :

- Les inscriptions sur les listes électorales,
- la participation effective au scrutin et leur place dans l'organisation du scrutin,
- les candidatures aux élections et la mise en place quotas,
- la position sur les listes, qui détermine le nombre de femmes élues,
- la place dans les commissions de contrôle des opérations électorales

• Le rôle des femmes dans les processus de justice transitionnelle

La table ronde a permis de souligner tout particulièrement la complexité des processus de justice transitionnelle (quels juges, quelles lois, quelle interprétation de la loi ?) et la question du renouvellement du personnel juridique, dans le contexte spécifique du printemps arabe, qui ne doit pas se faire au détriment des femmes, ni les exclure.

• La place des femmes sur le marché du travail et les conditions de leur autonomie économique

Les intervenants ont décrit les situations d'inégalité et de précarité professionnelles dont souffrent les femmes, notamment dans la région du Caire où 41% d'entre elles sont au chômage.



Pour remédier à ces situations, plusieurs pistes ont été évoquées au cours des débats:

- Soutenir la participation des femmes et des jeunes femmes dans le dialogue sociale
- Elargir l'accès à la protection sociale
- Augmenter les capacités des institutions de soutien à l'emploi à accompagner les femmes
- Lever les barrières juridiques à l'accès des femmes à l'emploi
- Etre vigilant à la surcharge de travail domestique assumé majoritairement par les femmes

• L'éducation et la défense des droits des femmes dans la région.

Dans un contexte où les moins de 25 ans n'ont jamais été aussi nombreux dans la répartition par âge de la population mondiale, une intervention précoce en faveur des jeunes filles peut avoir un impact important sur l'efficacité de l'aide au développement.

Les intervenants ont rappelé les grands défis auxquels font face les jeunes femmes dans le monde arabe:

- Les conséquences des grossesses non désirées, précoces, et la question de l'avortement clandestin qui met en danger les jeunes femmes,
- le vide juridique relatif à la situation des mères célibataires et ses conséquences économiques et sociales,
- l'accès à la contraception, à la planification familiale et aux services de santé sexuelle et reproductive,
- la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes, quel que soit leur âge.

2. Rencontre-débat autour d'Alain Juppé

Le 8 mars, une rencontre-débat a eu lieu au Quai d'Orsay **autour d'Alain Juppé, avec les intervenantes du colloque de l'Institut du Monde Arabe, ainsi que des parlementaires françaises et plusieurs ambassadrices en poste à Paris.** Le ministre d'Etat a rendu hommage au rôle des femmes dans les printemps arabes et a marqué son attachement aux libertés qu'elles conquièrent.



Discours d'Alain Juppé à l'occasion de la rencontre (extraits) :

«En cette journée internationale des femmes, je voudrais d'abord exprimer mon estime et mon admiration aux femmes de la rive sud de la Méditerranée et rendre hommage au rôle remarquable qu'elles ont joué dans le cadre du « printemps arabe », y compris là où des affrontements violents avaient lieu, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui encore en Syrie.»

Lire l'intégralité du discours d'Alain Juppé prononcé lors de cet événement

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/droits-de-l-homme/droits-des-femmes/journee-internationale-des-femmes/article/discours-d-alain-juppe-journee>

La parité hommes-femmes au ministère

Au MAEE, les femmes sont numériquement majoritaires. En effet, en janvier 2012 les femmes représentent 53% des fonctionnaires titulaires du ministère, 29% des agents de catégorie A, 42% de la catégorie B et 68% de la catégorie C.

La direction des ressources humaines reste vigilante au respect de la parité au ministère :

- que ce soit au sein des commissions administratives paritaires où le nombre des femmes représentant l'administration est en augmentation : 46% (38% en 2011)
- lors des promotions internes, où la proportion hommes/femmes se rapproche de celle des différentes catégories administratives : 47% de femmes ont été promues en catégorie A en 2011 (36% en 2009) et 62 % en catégorie B (50% en 2009).
- à l'administration centrale :
 - 21 % de femmes occupent un poste d'encadrement supérieur (14% en 2006) : 5 sont directrices, 2 sont inspectrices
 - Au sein de cette catégorie, 31% des emplois de sous-directeurs sont occupés par des femmes (20% en 2006)
 - Enfin, les femmes représentent 15% et 55% des conseillers et conseillers techniques dans les cabinets ministériels

En janvier 2012, à l'étranger, 25 des 180 ambassadeurs sont des femmes, portant ainsi leur proportion à 14% (10% en 2006). Ce dernier chiffre, en apparence stable, traduit de façon incomplète une tendance positive qui conduit à nommer des ambassadrices dans des pays plus importants que dans un passé récent : à Pékin en 2011 ou à Séoul en 2010.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes poursuit les objectifs suivants :

- Tendre vers la parité dans les jurys de concours ;
- Encourager la promotion interne des femmes ;
- Modifier les méthodes de travail grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (télétravail, horaires variables, badgeage, méthodes de travail permettant de davantage concilier vie professionnelle et vie familiale, etc...) ;
- Individualiser les parcours pour prendre en compte les situations familiales ; mieux accompagner la mobilité des familles en facilitant l'attribution « de postes doubles » et en examinant les possibilités de recrutement local par les postes.

Un nouveau plan triennal 2012/2014, en cours de finalisation, permettra d'accomplir de nouveaux progrès dans ces domaines.

III. Focus : l'action de la France pour les droits des femmes et l'égalité

Les droits des femmes constituent l'une des priorités majeures de l'action extérieure de la France en matière de respect et de protection des droits de l'Homme. La France est particulièrement attachée au respect et à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW- 1979) et de son protocole facultatif, et des textes issus des conférences du Caire sur la population et le développement (1994) et de Pékin sur les femmes (1995).



1- ACTIONS DANS LE CADRE MULTILATÉRAL ET RÉGIONAL

• Aux Nations Unies

Active pour la défense et la promotion des droits des femmes dans les enceintes internationales, la France a contribué à l'adoption des résolutions « **Femmes, paix et sécurité** » du **Conseil de sécurité**. Ces résolutions (résolutions 1325, 1820, 1888, 1889, 1960) appellent les Etats à renforcer la protection des femmes pendant les conflits et à renforcer la participation des femmes aux négociations de paix et aux processus décisionnels.

À titre national, la France a adopté en octobre 2010 un plan national d'action pour la mise en œuvre des résolutions « Femmes, paix et sécurité ». Il fixe des objectifs concrets au gouvernement : la formation des personnels concernés aux questions relatives aux droits des femmes, le renforcement de la participation directe des femmes et la protection des femmes contre les violences.

Sous l'impulsion de la France, un groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique a été créé lors de la 15ème session du Conseil des droits de l'Homme en 2010 et mis en place en mai 2011.

L'actualité onusienne est également marquée par la session annuelle de la Commission de la condition de la Femme qui se tient jusqu'au 9 mars et dont le thème prioritaire cette année est « l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim dans le développement et dans la réponse aux défis actuels. » Dans un contexte de remise en cause par certains pays du caractère universel des droits de la personne humaine, et en particulier des droits des femmes, cette session devra permettre de réaffirmer l'engagement de la France et de l'Union européenne en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

• Dans le cadre européen

La France a participé activement à l'élaboration de la Convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et combattre les violences contre les femmes et les violences domestiques, dont elle est l'un des premiers signataires (mai 2011) et dont la procédure de ratification est en cours. Par ce texte, les Etats membres s'engagent à respecter des standards minimums en matière de prévention, de protection des victimes et de poursuites des auteurs et à incriminer pénalement les violences sexuelles y compris les viols, les violences physiques et psychologiques, le harcèlement, les mariages forcés et les mutilations génitales féminines. Cette Convention est le premier texte international juridiquement contraignant à inclure des dispositions de nature à combattre le phénomène des crimes prétendument commis au nom de l'honneur.

2- ACTIONS DE COOPÉRATION

La France a adopté une stratégie « Genre et développement » en 2007. La philosophie d'action de la coopération française s'articule autour de deux axes : le respect des droits humains et le souci d'une plus grande efficacité de l'aide au travers 1) du plaidoyer politique, 2) du soutien à des actions spécifiques en faveur de la promotion de l'égalité et 3) d'une intégration transversale du genre dans tous les secteurs d'activités.

La France a ainsi mis en place, en partenariat avec ONU Femmes un programme de **lutte contre les violences** (1,5M€ sur 3 ans) dans le monde arabe (Algérie, Jordanie, Maroc) et l'Afrique sub-saharienne (Cameroun, Mali, Niger) et un programme **d'accès des femmes à la justice en Afghanistan** (500 000€). Elle finance également deux postes de jeunes experts au siège d'ONU Femmes.

Dans le cadre du G8 de Muskoka (2010), la France s'est engagée à investir 500M€ supplémentaires pendant 5 ans (2011-2015) dans la lutte contre la mortalité maternelle et infantile dans 16 pays d'Afrique subsaharienne, en Haïti et en Afghanistan. Des partenariats ont été mis en place avec plusieurs agences des Nations-Unies pour un engagement financier total avec les Nations-Unies de 19M€ par an pendant 5 ans, dont 1M€ par an avec ONU Femmes.

La France mène également un programme en faveur de **l'autonomisation économique des femmes** dans 6 pays d'Afrique de l'Ouest (Mali, Niger, Sénégal, Burkina Faso, Togo, Bénin) avec un Fonds de Solidarité Prioritaire « genre et économie » 2009-2012 de 3M€.

PARMI LES AUTRES PROJETS DÉVELOPPÉS PAR LA FRANCE FIGURENT

- La scolarisation des filles et la lutte contre les violences de genre à l'école en Afrique francophone : Programmes avec UNICEF au Mali, Niger, Burkina Faso (3,30M€ 2012-2013).
- Un groupe de travail sur les « jeunes filles dans les politiques de développement » : 2 séminaires sont prévus en 2012 et une conférence le 11 octobre 2012, pour la journée internationale des jeunes filles.
- le soutien à l'expertise française et francophone en genre et développement au travers de la plateforme « genre et développement » et le « Réseau Genre en Action ».

www.genreenaction.net

IV. Liens utiles

La journée internationale des femmes sur France-Diplomatie

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/droits-de-l-homme/droits-des-femmes/journee-internationale-des-femmes/article/journee-internationale-des-femmes-98846>

Brochure : La stratégie française pour l'égalité femme-homme

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Genre_fr_6092010.pdf

Fiche Repère : La France et les droits des femmes

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Fiche_repere_droit_des_femmes.pdf

Plan national d'action de la France – Mise en œuvre des résolutions « Femmes, paix et sécurité » des Nations Unies

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/PNA_fr_DEF.pdf

Site d'ONU Femmes

<http://www.unwomen.org/fr/>

Texte de référence : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1979)

<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

La Sous-direction de la communication et de la documentation est à votre disposition

Benoît Maraval

Chargé des relations extérieures

benoit.maraval@diplomatie.gouv.fr

Claire Simon

Assistante

tél. : 01 43 17 59 02

claire.simon@diplomatie.gouv.fr